

AR Prefecture

006-210601233-20240410-DCM20240410_43-DE
Reçu le 17/04/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

SÉANCE du : mercredi 10 avril 2024

ARRONDISSEMENT DE GRASSE

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

Convocation :
Date d'envoi : 4 avril 2024
Date d'affichage : 4 avril 2024

Délibération :
Télétransmis en Préfecture des AM le : 17 AVR. 2024
Affichée en mairie le : 17 AVR. 2024
Notification(s) éventuelle(s) le :

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT
INTERIEUR DES ACTIVITES
PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	30	34	4	1

Pôle / Service : Direction éducation, jeunesse
Délibération N° : DCM20240410_43

Rapporteur : Madame LIZEE JUAN
Secrétaire de séance : Madame MORETTO ALLEGRET

Le mercredi 10 avril 2024 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Madame Nathalie **FRANQUELIN**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Christophe **DOMINICI**, Madame Vanessa **GUERRIER BUISINE**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Madame Marie-France **CORVEST**, Monsieur Marc **ORSATTI**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**, Madame Patricia **CANESTRIER**

Excusé(s) avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame NESONSON à Monsieur BONFILS
Madame DEY à Monsieur ELBAZ
Madame HALIOUA à Monsieur GALLUCCIO
Monsieur VILLARDRY à Madame CANESTRIER

Absent(s) :

Monsieur MOSCHETTI

Mes chers collègues,

La Commune de Saint-Laurent-du-Var organise des accueils périscolaires et extrascolaires au sein des dix-neuf établissements scolaires. En application des dispositions législatives et réglementaires et afin d'informer les familles et de préciser des modalités d'inscription et de fonctionnement des accueils périscolaires et

OBJET : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

extrascolaires, il est nécessaire de rédiger un règlement intérieur en faveur des différents accueils proposés par la commune.

Compte tenu de la mise en place progressive du portail famille associée aux différentes améliorations apportées par la direction éducation jeunesse, des modifications au règlement intérieur sont à envisager.

Cette délibération a pour objectif de modifier le règlement intérieur adopté par délibération du 14 juin 2023 et d'approuver le nouveau projet de règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires joint en annexe.

La mise à jour concerne notamment le point suivant :

- Création d'un comité des usagers de la restauration scolaire ayant pour objectifs :

- de clarifier les missions et les contraintes de la restauration scolaires
- d'établir une démarche qualité autour du repas
- d'atteindre les objectifs du projet Unicef concernant la nutrition (maintenir et améliorer la qualité de vie, la santé, l'autonomie et l'accompagnement des enfants)
- d'avoir une vision transversale et des retours pluridisciplinaires concernant les menus servis dans les restaurants scolaires de la Ville

Ce projet de délibération a été examiné en commission municipale de la famille du 02 avril 2024.

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

MODIFIER le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires de la Commune de Saint-Laurent-du-Var adopté par délibération le 14 juin 2023 ;

APPROUVER le nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires de la Commune de Saint-Laurent-du-Var à compter du 10 avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

MODIFIE le règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires de la Commune de Saint-Laurent-du-Var adopté par délibération le 14 juin 2023 ;

APPROUVE le nouveau règlement intérieur des accueils périscolaires et extrascolaires de la Commune de Saint-Laurent-du-Var.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

